

Fiche technique du produit

Spécifications



Fupact - Isfl250-630 1 transfo 150 / 5-cl 1-5va

LV480886

Statut commercial: Commercialisé

Principales

Gamme de produit	ISFL250...630 ISFL1250
Gamme	FuPacT
Type de produit ou équipement	Transformateur de courant
Application	Alimentation puissance
Compatibilité de gamme	FuPacT FuPacT ISFL ISFL250 sectionneur inter-fusible FuPacT FuPacT ISFL ISFL400 FuPacT FuPacT ISFL ISFL630 FuPacT FuPacT ISFL ISFL1250
Rapport de transformation de courant	250/5 A
Puissance consommée en VA	5 VA

Complémentaires

Catégorie d'accessoire / de pièce détachée	Accessoire pour mesure
Type de transformateur de courant	Classe de mesure 1
Facteur de sûreté maximal	5
[Ue] tension assignée d'emploi	800 V CA 50/60 Hz
Degré de protection IP	IP20
Normes	CEI 60044-1 VDE 0414 BS 7626
Température de l'air ambiant en fonctionnement	-25...70 °C
Température de l'air ambiant de stockage	-40...80 °C
Hauteur	78 mm
largeur	60 mm
Profondeur	30 mm

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	4,5 cm
Largeur de l'emballage 1	6,3 cm
Longueur de l'emballage 1	8,0 cm
Poids de l'emballage (Kg)	184,0 g

Type d'emballage 2	S02
Nb produits dans l'emballage 2	20
Hauteur de l'emballage 2	15,0 cm
Largeur de l'emballage 2	30,0 cm
Longueur de l'emballage 2	40,0 cm
Poids de l'emballage 2	4,135 kg

Garantie contractuelle

Garantie	18 mois
----------	---------

Environmental Data



Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

Use Better

 Matières et Substances	
Emballage avec carton recyclé	Oui
Emballage sans plastique	Non
Directive RoHS UE	Conforme

Use Again

 Réemballer et réusiner	
Reprise	Non
WEEE Label	 Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.